

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir

Place Marc Busson – 24 200 SARLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 avril 2025

Présent.e.s	17
Procuration.s	0
Total	17

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatorze avril, à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, Place Marc Tréfeil, salle du conseil de Vitrac, sur convocation du Président en date du 19 mars 2025.

est nommée Secrétaire de Séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :

Présent(es) : Laval Jean-Marie, Soullignac Serge, Fourreaux Ghislain, Laporte Alain, Lagoubie Fabienne, Pérusin Jean-Michel, Aldrin Patrick, Secrestat Benoît, Bousquet Dominique, Bourra Francine, Vergne Jean-Yves, Bouchard Henri, Laravoire Jean-François, Gauthier Florence, Marty Raymond, Rousseau René, Cheyrou Philippe.

Délibération n° 2025-04-14-002

Avenant n°1 - Convention de moyens – Pays Périgord Noir et Syndicat Mixte

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical :

La démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en Périgord Noir a été initiée par les six communautés de communes du Périgord Noir dans le cadre de l'association de Pays. Le Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir a été créé par arrêté préfectoral du 1er août 2018 pour porter concrètement cette démarche.

Dans un objectif de rationalisation des charges des structures à l'échelle du Périgord Noir et de cohérence dans les projets de territoire menés par l'association de Pays et le Syndicat Mixte de SCoT, les délégués syndicaux comme les administrateurs du Pays se sont montrés favorables à une mise en commun de moyens, ce, depuis la création du Syndicat.

Cet avenant est présenté aujourd'hui afin de mieux refléter l'imbrication fonctionnelle existant entre les deux structures. La convention de moyens actuelle et votée le 15 avril 2024 entre le Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir et l'Association du Pays du Périgord Noir porte sur les éléments suivants :

- Mise à disposition de temps de travail d'agents l'Association Pays du Périgord Noir ;
- Autorisation au Syndicat Mixte d'utiliser les véhicules de services de l'association ;
- Participation aux frais de structure supportés par l'Association Pays du Périgord Noir ;
- Participation aux frais de structure supportés par le Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir.

Le projet d'avenant de la convention propose des modifications portant sur la mise à disposition de temps de travail d'agents.

Pour cet avenant n°1, il est proposé la mise à disposition du temps agent du Syndicat Mixte à 0.1 ETP auprès du Pays et réciproquement.
Le temps agent alloué au SCoT continuera de représenter 1.1 ETP.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le principe de mise à disposition de temps de travail selon les modifications proposées de cet amendement ;
- **DIT** que l'avenant proposé est cohérent avec les imbrications fonctionnelles des deux structures et ne remet pas en question l'économie générale de la convention ;
- **APPROUVE** l'avenant n°1 de la convention de moyens, ci-annexée, entre le Pays du Périgord Noir et le Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et tout document nécessaire à la présente délibération ;
- **DIT** que le présent avenant prend effet le 1^{er} janvier 2025 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

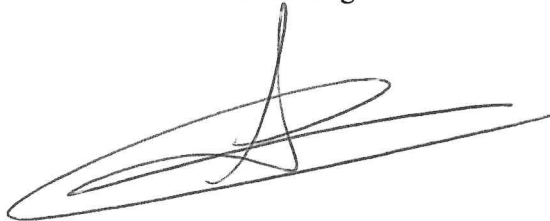
Vote pour	17
Vote contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

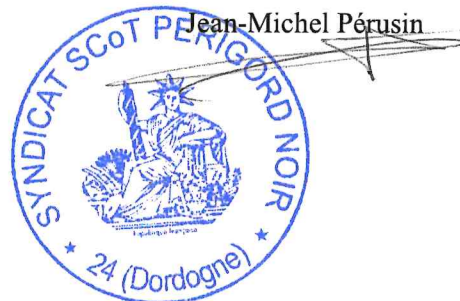
Secrétaire de Séance,

Le Président,

Fabienne Lagoubie



Jean-Michel Pérusin



DEPARTEMENT

DORDOGNE

Présent.e.s	17
Procuratior.s	0
Total	17

Séance du 14 avril 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatorze avril, à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, Place Marc Tréfeil, salle du conseil de Vitrac, sur convocation du Président en date du 19 mars 2025.

Fabienne Lagoubie est nommée Secrétaire de Séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :

Présent(es) : Laval Jean-Marie, Soullignac Serge, Fourreaux Ghislain, Laporte Alain, , Lagoubie Fabienne, Pérusin Jean-Michel, Aldrin Patrick, Secrestat Benoît, Bousquet Dominique, Bourra Francine, Vergne Jean-Yves, Bouchard Henri, Laravoire Jean-François, Gauthier Florence, Marty Raymond, Rousseau René, Cheyrou Philippe.

Délibération n° 2025-04-14-001

Budget primitif 2025 – budget principal

Le Président présente aux membres du Comité Syndical le projet du budget primitif des recettes et des dépenses pour l'exercice 2025 du budget principal, et expose les motifs de ces propositions.

Vu le projet dressé,

Les membres du comité syndical, après avoir entendu les motifs, procèdent au vote du budget primitif 2025.

Le Comité Syndical :

- **ARRETE** aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2025 au titre de ce budget primitif et s'élevant à :

Fonctionnement : 107.400,00 €

Investissement : 242.280,00 €

- **DECIDE** de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	7 500,00 €	002	Excédent de fonctionnement	15 745,13 €
042	Opération ordre transfert entre sections	2 000,00	70	Produit des services	4 959,87 €
011	Charges à caractère général	21 450,00 €	74	Subvention d'équipement	83 445,00 €
65	Autres charges de gestion courante	18 600,00 €	75	Autres produits de gestion courant	2 250,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
012	Charges de personnel	57 350,00 €			
TOTAL		107 400,00 €	TOTAL		107 400,00 €

INVESTISSEMENT					
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES
20	Immobilisations Incorporelles	242 280,00 €	001	Excédent antérieur reporté	155 232,94 €
21	Immobilisations Corporelles	- €	040	Opération ordre transfert entre sections	2 000,00 €
			021	Virement de la section d'exploitation	7 500,00 €
			10	Dotations, Fonds divers	20 047,06 €
			13	Subvention d'investissement	50 000,00 €
			16	Emprunt	7 500,00 €
TOTAL		242 280,00 €	TOTAL		242 280,00 €

- **FIXE** le montant de la contribution des communautés de communes adhérentes à 1 Euro par habitant pour l'année 2025,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget.

Vote pour	17
Vote contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Secrétaire de Séance,

Le Président,

Fabienne Lagoubie

Jean-Michel Pérusin